Règlement d'Ordre Intérieur
Centres de Vacances CAPE asbl

CAPE asbl (Centre d'Accueil Pour l'Enfant)
Siège Social : Rue Coquerne 6 à 1400 Nivelles
067/21 21 60 ou 0473/30 51 39
N° d'entreprise : BE04246 693 219
inscription@cape-asbl.be
www.cape-asbl.be
Responsable des Centres de Vacances : Mélisandre Henderickx
Directrice : Carine Vandekerckhove

1) PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est fondé sur le respect de l'enfant, la diversité, l'autonomie, la découverte et le plaisir. Chaque activité vise à favoriser le développement global de l'enfant dans un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant.

Les principes de l'esprit vacances sont intégrés à ce projet : **décorum, rythme adapté, activités en extérieur, langage et attitudes ludiques**, ainsi qu'**écoute des enfants et prise en compte des retours des parents**. Ces éléments sont évalués et actualisés chaque année par les coordinateurs et les équipes d'animateurs.



2) DATES

Le CAPE organise des centres de vacances durant :

- **Automne, Hiver, Détente, Printemps** : 4 centres ouverts.
- **Vacances d'été** : 1 centre à Nivelles pendant 3 semaines.

3) ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Composition :

- 1 à 2 coordinateurs par site,
- des animateurs formés (ou en formation), qui travaillent dans l'une des 59 implantations scolaires membres de l'asbl dans le Brabant Wallon et le Hainaut. Le nombre d'animateurs varie en fonction des besoins et selon les normes d'encadrement ONE.

Normes d'encadrement (Décret du 03/07/2003) :

- 1 animateur pour 8 enfants < 6 ans,
- 1 animateur pour 12 enfants ≥ 6 ans.

Rôles clés:

- Responsable des centres : coordonne les équipes, planifie les horaires, assure le respect des normes ONE.
- Gestionnaire des inscriptions : assure les inscriptions en lien avec les parents.
- Coordinateur : supervise pédagogiquement les animateurs et fait le lien entre enfants, parents et équipe.
- Animateurs : encadrent les enfants, veillent à leur bien-être et organisent les activités.

Engagement des parents :

- respecter des horaires d'accueil,
- information des changements ou absences ou en cas de situation exceptionnelle.

Règles de vie :

Les enfants doivent respecter :

- les autres enfants et les adultes,
- le matériel et les locaux.

  Les règles et sanctions sont adaptées à l'âge et établies en équipe.

4) CONTACTS ET LES LIEUX DES ACTIVITÉS

Avant ou après les périodes :

📞 067/21 21 60 (de 8h00 à 16h00) – Siège social.

Pendant les périodes (7h30 à 17h30 / 18h à Rixensart) :

- **Genappe (Ways)** – Grand Route 85 : 0472/21 93 96
- **Nivelles** – Rue des Juifs 1: 0474/04 27 71
- **Rixensart** – Rue des Volontaires 55 : 0476/06 89 98
- **Wavre** – rue Pré des Querelles : 0471/02 94 69

5) MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FINANCIÈRES

Inscriptions via www.cape-asbl.be.

En cas d'absence d'accès internet, téléphonez au 067/21 21 60.

Documents requis :

- Fiche d'inscription
- Fiche médicale annuelle
- Informations complémentaires (obligatoire à chaque période et pour chaque enfant)

L'inscription est **valide uniquement après paiement**.
Un supplément de **5€/jour** est facturé pour toute inscription tardive (après le mercredi précédant la période).
Affiliation annuelle (1er septembre – 31 août) :

- Réduction de 4€/jour/enfant,
- Tarif :
    - 39€ pour 1 enfant
    - 59€ pour 2 enfants
    - 74€ pour 3 enfants ou plus
    - Composition de ménage exigée à partir de 2 enfants.

Tarifs journaliers (détails sur le site) :

- 13€/jour classique + 4€ (non affilié)
- 18€/jour avec journée exceptionnelle sur place + 4€ (non affilié)
- 20€/jour avec sortie + 4€ (non affilié)
- Supplément à Rixensart : 2,5€/jour pour non-résident

Inclus dans le prix : accueil matin/soir + collation saine.

Difficultés financières : possibilité de plan de paiement ou tarif adapté sur demande.

Paiement tardif : frais administratifs : 5€/jour de retard
Non paiement :
En cas de non-paiement, un contact sera pris avec les parents ou représentants légaux afin de trouver une solution adaptée. À défaut d'accord, le CAPE se réserve le droit d'entamer les démarches de recouvrement prévues par la législation en vigueur. Les parents ou représentants légaux sont solidairement responsables du paiement.

- **Annulations** :Aucun remboursement sauf certificat médical ≥ 3 jours (envoyé dans les 48h par courrier ou sur place, -5€ de frais).

Avantages :

- Attestation fiscale annuelle téléchargeable sur MyCape.
- Réduction dès le 3e enfant : -6,5€/jour.
- Attestation mutuelle/employeur téléchargeable sur MyCape.

6) ÂGE DES ENFANTS ACCUEILLIS ET ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Les centres sont ouverts à tous les enfants d'âge fondamental, sans discrimination. L'accueil d'enfants à besoins spécifiques est encouragé, sous réserve de conditions d'encadrement et d'infrastructure adaptées, lorsque la situation de l'enfant est compatible avec un accueil collectif et sans préjudice pour l'accueil et le bien-être des autres enfants.

7) ORGANISATION QUOTIDIENNE

Philosophie :

- Ambiance « vacances »
- Activités et repas à l'extérieur dès que possible

- Rythme adapté, langage non scolaire

Horaires :

- Accueil : 7h30 – 9h et 16h – 17h30 (jusqu'à 18h à Rixensart)
- Activités : 9h – 16h

Absences :

- À signaler avant 9h.
- Remboursement, via portefeuille virtuel, uniquement si certificat médical ≥ 3 jours transmis dans les 48h.

Matériel à prévoir :

- Tenue adaptée aux activités et aux conditions climatiques
- Pour les siestes : doudou, drap, etc.
- Prévoir vêtements de rechange
- Tout doit être marqué au nom de l'enfant
- Selon activités (précisé par mail et sur le site)

Interdits :

GSM, tablettes, jeux électroniques, jouets personnels
APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET OBJETS CONNECTÉS
Afin de favoriser les échanges, la participation aux activités et le respect de la vie privée, les smartphones, montres connectées, tablettes, consoles de jeux et autres appareils électroniques connectés sont interdits dans les centres de vacances du CAPE, y compris lors des sorties.
Des exceptions peuvent être accordées par la direction pour des raisons médicales ou des besoins spécifiques.
En cas de nécessité, les parents peuvent contacter leur enfant par l'intermédiaire du coordinateur du centre.

8) ORGANISATION DES GROUPES

Répartition par âge (petits, moyens, grands).

Activités en petits groupes.

Répartition selon les inscriptions, dans le respect des normes ONE.

L'inscription peut être refusée si le quota est atteint (liste d'attente possible).

L'équipe peut adapter la répartition des enfants selon leurs besoins.

9) REPAS, GOÛTER ET BOISSONS

- Pic-nic à apporter, pris en groupe avec les animateurs
- Collation saine offerte
- Eau à volonté
- Une seconde collation est à prévoir
- Repas pris à l'extérieur si la météo le permet

10) LES RÈGLES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Le CAPE veille à garantir la sécurité physique, affective, intellectuelle et sociale de chaque enfant. Les animateurs veillent au respect des règles de vie nécessaires au bon déroulement de l'accueil et à la vie en collectivité.

Les règles de vie sont établies avec la participation des enfants, en fonction de leur âge et de leur capacité de compréhension. Cette participation vise à leur permettre de comprendre le sens des règles, d'y adhérer et de développer progressivement leur autonomie et leur responsabilisation.

En cas de non-respect d'une règle, une réponse éducative adaptée à la situation, à l'âge et au développement de l'enfant peut être apportée. Elle vise avant tout à lui permettre de comprendre les conséquences de son comportement et à l'accompagner vers une attitude plus adaptée.

Cette réponse est progressive et proportionnée. Elle peut notamment prendre la forme d'un rappel de la règle, d'un échange avec l'enfant, d'un temps de retour au calme, accompagné si nécessaire par un adulte, ou d'une action réparatrice. Celle-ci peut consister, par exemple, à présenter des excuses, remettre en état ce qui a été détérioré ou participer à une action en lien avec la situation rencontrée.

En cas de conflit entre enfants, le dialogue est privilégié. Chaque enfant est entendu, les faits sont clarifiés et les émotions peuvent être exprimées et mises en mots. L'équipe accompagne les enfants dans la recherche d'une solution afin de favoriser le respect mutuel, la communication et l'apprentissage de la gestion des conflits.

Lorsque des comportements inadaptés se répètent ou lorsqu'un comportement présente un risque pour l'enfant lui-même, pour les autres enfants ou pour l'équipe d'encadrement, les parents ou représentants légaux sont contactés. Un échange est alors organisé afin de rechercher ensemble des solutions permettant de maintenir un accueil adapté et sécurisant.

Si, malgré les mesures mises en place et la concertation avec les parents ou représentants légaux, les conditions nécessaires à un accueil collectif sécurisant ne peuvent plus être garanties, le CAPE peut être amené à réévaluer les modalités d'accueil de l'enfant.

Les règles de vie et les principes qui encadrent les réponses éducatives sont expliqués aux enfants et communiqués aux parents afin de garantir un cadre clair, cohérent, bienveillant et sécurisant pour tous.

11) GESTION DE LA SANTÉ

- Fiche médicale à compléter via MyCape.
- Animateurs formés aux premiers secours sur chaque site.
- En cas de maladie/accident, les parents sont contactés.
- Médicaments : prescription médicale obligatoire.

12) DROIT À L'IMAGE

Des photos peuvent être prises pour le site ou les réseaux sociaux.
Refus est à notifier sur MyCape.

13) RESPONSABILITÉS

L'enfant est sous la responsabilité du CAPE dès son arrivée jusqu'à son départ.
Si l'enfant rentre seul, une autorisation écrite est requise (à remettre avant la période).

14) ASSURANCE

Les enfants sont couverts par l'assurance de CAPE.
En cas d'accident, une déclaration est remise aux parents, à envoyer directement à l'assureur.

15) TRANSPORT D'ENFANTS

Pour les sorties, les enfants peuvent être transportés :

- en autocar,
- en bus TEC,
- en train (pour les enfants de plus de 5 ans).